

2020-04-02 : Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 Mars 2020 :

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

Vote pour :	8	Vote contre :	0	Abstention :	7
-------------	---	---------------	---	--------------	---

2020-04-03 : Approbation du compte rendu de la réunion du 4 Juillet 2020 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Vote pour :	15	Vote contre :	0	Abstention :	0
-------------	----	---------------	---	--------------	---

2020-04-04 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2020 :

M. le Maire fait savoir que, chaque année, le conseil municipal est appelé à voter le taux des taxes locales avant une date déterminée. Quand il s'agit d'une année de renouvellement des conseils municipaux, la date limite est le 30 Avril. Cette année, en raison de la crise sanitaire et du confinement, cette date a été, dans un premier temps reportée au 3 Juillet puis au 15 juillet. Pendant la crise de la Covid 19, un texte est paru disant « *qu'en l'absence de délibération fixant les taux pour 2020, ceux de 2019 seraient reconduits* »

Compte tenu des revalorisations annuelles des bases, le produit attendu pour 2020 est de 99 280 € pour le Foncier Bâti (FB) et le Foncier Non Bâti (FNB), en maintenant les taux de l'an passé, c'est à dire 17,88 % pour la taxe foncière bâti (FB) et 31,87 % pour la taxe foncière non bâti (FNB).

Quant à la Taxe d'Habitation (TH), il n'y a plus à déterminer de taux puisque celui-ci est figé depuis la disparition programmée de cette taxe. Le montant qui sera attribué à la commune est de 55 834 € auquel s'ajoutent diverses allocations compensatrices pour 6 779 €, soit un total général de 161 893 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de reconduire les taux de l'an passé, à savoir :

17,88 % pour le Foncier Bâti et 31,87 % pour le Foncier Non Bâti.

Vote pour :	15	Vote contre :	0	Abstention :	0
-------------	----	---------------	---	--------------	---

2020-04-05 : Choix de l'entreprise pour le traitement de la mэрule dans la salle des fêtes :

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que le dessous de l'estrade de la salle des fêtes est infesté par une variété de mэрule. La présence de ce champignon a été détectée en fin d'année 2019. Il précise que, contrairement à ce qui a pu être annoncé précédemment, le champignon est toujours actif et qu'il y a urgence à traiter les zones infectées, dont le mur mitoyen avec l'espace culturel en cours de construction.

Différentes entreprises ont été récemment contactées pour établir des devis.

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise HUMIDITEC pour un montant de 9339,11 euros TTC sous réserve d'une intervention très rapide (avant fin août) afin de ne pas retarder le chantier de l'espace culturel et de ne pas bloquer la location de la salle des fêtes trop longtemps.